



Journée du 8 octobre 2013 :  
Session Gestion des effluents d'élevage

## Les enjeux environnementaux autour de la gestion des effluents d'élevage

Auteur

Elizabeth Congy ([elisabeth.congy@bretagne.chambagri.fr](mailto:elisabeth.congy@bretagne.chambagri.fr)) - Chambre d'agriculture de Bretagne

### Résumé de l'intervention

**Une richesse mais des risques liés à une concentration des épandages sur un territoire, à une mauvaise gestion du stockage, de l'épandage, de la fertilisation... Et des opportunités à valoriser (fertilisation, énergie)...**

Les quantités de produits résiduels organiques sont de l'ordre de 330 millions de tonnes. + de 80% proviennent de l'élevage, près de 15% des industries agroalimentaires et autour de 5% d'origine urbaine. Les dernières évaluations (SOeS 2012) agricoles estiment que 38% de la fertilisation est apportée sous forme organique, avec des variations de 5 à 58% pour les zones d'élevage.

Les effluents d'élevage contiennent une quantité importante d'éléments fertilisants. N, P, K, mais aussi matière organique, Ca, Mg ... Pour des raisons environnementales et économiques, il est indispensable de conserver et valoriser les éléments contenus dans les fumiers et lisiers, quelle que soit la filière animale.

En parallèle, l'environnement est au cœur des débats sociétaux, avec des inquiétudes concernant la contamination des eaux de surface et souterraines, l'eutrophisation, les odeurs, les particules et pathogènes, les médicaments ...

Pourtant de nombreuses réglementations encadrent les pratiques agricoles, en particulier la gestion des effluents d'élevage. Elles s'intéressent aussi bien à la qualité de l'eau, qu'à la qualité de l'air ou la qualité des sols. Les principales sont la Directive nitrates, qui s'applique à tous les élevages situés en zone vulnérable, la réglementation RSD (règlement sanitaire départemental) qui s'applique à tous les élevages du département, la réglementation ICPE (installations classées pour la Protection de l'Environnement) qui concerne spécifiquement les exploitations dépassant un certain seuil de production animale. Et ces règles s'articulent dans le cadre des obligations liées à la mise en œuvre des SDAGEs pour la reconquête de la qualité des eaux. A ces plans de gestion s'ajouteront rapidement les Plans d'actions pour le milieu marin (PAMM) en cours d'élaboration.

### Les obligations réglementaires, quelques exemples :

De son côté, la directive Nitrates s'intéresse spécifiquement à l'azote d'origine agricole et plafonne à 170 kg la quantité d'azote organique / ha SAU. Elle impose aussi l'équilibre de la fertilisation azotée. L'arrêté national de décembre 2011 intègre de nouvelles références de rejets pour les vaches laitières, qui tiennent compte du niveau de production laitière et du temps passé en bâtiment. Les calendriers d'épandage doivent en parallèle permettre de limiter les risques de fuite d'azote par lixiviation. Depuis janvier 2001, les différents programmes d'actions limitent les surfaces d'épandage disponibles pour les

exploitations. De plus ils imposent le traitement ou le transfert des excédents d'azote organique vers des cantons à moins de 140 kgN/ha.

Il existe différents niveaux d'exigences environnementales envers les exploitations d'élevage, RSD ou ICPE. En fonction du nombre d'animaux présents, du nombre d'animaux produits, les obligations sont variables. La disposition la plus impactante en complément de la directive nitrates, concerne la notion d'équilibre de la fertilisation en phosphore. Or, il faut souligner les fortes différences existantes entre les différents effluents organiques et surtout les rapports N/P inadaptés à la fertilisation de certains d'entre eux. Les effluents de volaille sont les plus concernés puisque le rapport N/P est de l'ordre de 1. Pour une culture ayant une exportation de phosphore de 60kg/ha, ces effluents n'apporteront donc que 60 kg d'azote. Il sera alors nécessaire d'acheter de l'azote minéral et d'augmenter les surfaces d'épandage.

Les SDAGEs ont repris cette notion d'équilibre de la fertilisation phosphore pour répondre à la question de l'eutrophisation des plans d'eau

Au-delà des questions concernant l'azote et le phosphore, les thématiques concernant la bactérie, les médicaments se renforcent ...

### **Les enjeux pour les effluents d'élevage**

SOLS :

- Protéger les sols contre l'érosion (matière organique...)
- Eviter l'accumulation des éléments les moins mobiles (P, métaux lourds ...) dans les sols

EAU :

- Limiter les fuites sous parcelles, à l'épandage mais aussi au pâturage
- Apporter la bonne dose au bon moment grâce à des capacités de stockage suffisantes
- Adapter les compositions des effluents aux besoins des cultures

AIR :

- Limiter les pertes d'azote dans l'atmosphère
- Comment limiter l'impact des effluents sur le réchauffement climatique

VOISINAGE :

- Limiter les nuisances dans une société de moins en moins tolérante

SANTE :

- Viser le zéro impact : bactérie, médicaments...

ENERGIE :

- Une ouverture ...

ECONOMIE :

- Pour une gestion optimisée des effluents, il y a souvent des investissements à conduire : capacités de stockage et couverture des ouvrages, traitement, épandeurs type pendillards ou injecteurs pour l'ammoniac, méthanisation...